



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services d'urgence

Question au Gouvernement n° 2028

Texte de la question

GREVE DES URGENTISTES

M. le président. La parole est à M. Pierre-Louis Fagniez, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Pierre-Louis Fagniez. Monsieur le ministre des solidarités, de la santé et de la famille, ma question concerne les urgences et la grève des urgentistes. (*" Très bien ! " sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) C'est une question très préoccupante car elle concerne toute la population. Elle concerne bien sûr les médecins urgentistes, lesquels ne sont affectés qu'à cette tâche. Mais elle concerne aussi, et souvent au premier chef, les médecins traitants dont les multiples tâches font parfois oublier le rôle premier qu'ils jouent et la nécessaire coopération qu'ils apportent dans la prise en charge des urgences. (*" Bravo ! " sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

À écouter quelques urgentistes captifs des médias, on pourrait croire que " urgences " égale " urgentistes ". C'est faux ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

L'urgence, c'est d'abord l'affaire des médecins traitants et l'urgence grave, celle des chirurgiens, des réanimateurs et même, monsieur le ministre, des cardiologues dont le rôle, dans ce cas, s'apparente à celui des chirurgiens.

Il est, dès lors, inacceptable que certains urgentistes dénigrent les médecins généralistes, alors que ce sont eux qui répondent aux besoins d'un service d'urgence de proximité et de qualité ! Certes, ces médecins sont, à ce qu'il semble, gagnés par la lassitude et ont du mal à assurer des prestations d'urgence, tant leur exercice est aujourd'hui difficile.

Monsieur le ministre, quel est votre sentiment sur cette situation et quelles sont vos intentions sur ce dossier crucial des urgences ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre des solidarités, de la santé et de la famille.* Je lance un appel au rassemblement du corps médical. Il ne peut pas y avoir, d'un côté, les médecins urgentistes hospitaliers et, de l'autre, les médecins libéraux, les deux ne se parlant pas. C'est impossible.

Aussi, j'ai l'honneur d'annoncer à la représentation nationale que le décret (*" Ah ! " sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) qui définit la prise en charge des urgences dans notre pays sera présenté demain au Conseil d'État, et je souhaite qu'il soit publié dans les quarante-huit heures suivantes.

De quoi s'agit-il ? Ce décret définit, secteur par secteur et département par département, la prise en charge de tous les malades urgents. Une concertation sera menée, département par département, entre les médecins urgentistes hospitaliers et les médecins libéraux. D'ailleurs, dans les départements où la concertation a eu lieu, il n'y a pas de grèves. Elles n'ont lieu que dans les départements où il n'y a pas eu de concertation et où les deux corps de médecins ne s'entendent pas.

En plus de ce décret, il est prévu une incitation financière pour augmenter le nombre de médecins généralistes qui prennent des gardes le week-end et la nuit.

Je le dis ici calmement mais fermement : j'évaluerai dans six mois les effets du décret et je prendrai mes responsabilités car, pas plus que vous, monsieur le député, je n'accepterai que le moindre territoire de ce pays

soit dépourvu d'une prise en charge des malades urgents. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Louis Fagniez](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2028

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 avril 2005